

## Le Conseil Municipal ...

... ne s'est pas réuni au mois de décembre 2014.



## Commission des impôts

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Son rôle est de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties servant de base pour le calcul des 3 taxes principales de la commune. Dans les communes de **moins de 2 000 habitants**, la commission est composée de **7 membres**, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le **directeur départemental des finances publiques** sur une liste de 24 contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées. La composition de la nouvelle commission communale est la suivante : **Président** : Thierry Fallet. **Commissaires titulaires** : Eric Mérat, Josiane Renard, Jean-Yves Roulot, Valérie Van Gysel, Luc Zwick, Gérard Bérat (Montlevon). **Commissaires suppléants** : Alain Destouches, Jacqueline Picart, Olivier Picart, Christian Douard, Benjamin Rodier, Olivier Coubron (Dormans).

## Liquidation du Patrimoine

7 membres présents et 11 pouvoirs : le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale de l'Association pour la protection du patrimoine local a pu se dérouler conformément aux statuts sous la présidence de Bernard Picart. Dans son rapport moral, le secrétaire Bernard Boller a fait part de l'activité de l'association au cours de l'année écoulée. Celle-ci s'est résumée en la commémoration du Centenaire de la Grande guerre, à savoir le **Son et Lumière** du 6 septembre 2014 et l'exposition « **14-18 Meuse** ».



Bernard Boller a tenu à remercier le Comité des Fêtes odonien « pour le bon coup de main sur les aspects techniques » donné par celui-ci lors de ses deux événements. Le secrétaire n'ayant pu trouver de candidat pour lui succéder et aucun membre présent ne posant sa candidature lors du renouvellement du Bureau, il a été décidé de dissoudre l'association. Conformément à l'article 14 des statuts, 2 liquidateurs -Bernard Picart et Bernard Boller- ont été nommés. Ils sont chargés de la répartition du solde des actifs de l'association entre le Club du 3<sup>ème</sup> âge et le Comité des Fêtes.

## Ras le bol !

D'après les statistiques, 80% des atteintes aux biens (vols, tentatives de vols et actes de vandalisme) ont lieu en plein jour. Ou plutôt lorsque les malfaçons voient clair, serait-on tenté de dire après ce qui s'est passé au cours de la nuit du 22 au 23 décembre dernier. Dans la commune odonienne, l'éclairage public s'éteint le soir à 22h00 pour se rallumer le lendemain matin, mais dans le village uniquement, à partir de 06h30 jusqu'au lever du jour. Lors de la nuit en question, l'éclairage ne s'est pas éteint à cause semble-t-il d'une défaillance technique. Un ou plusieurs rôdeurs ont eu tout le loisir pour visiter le véhicule d'une habitante stationné à proximité d'un lampadaire. Coïncidence ou pas, cette odonienne se souviendra longtemps de ce dysfonctionnement.

## Le bon plan !

La fusion de la Picardie avec le Nord-Pas-de-Calais est désormais gravée dans le marbre. Dans le Sud de l'Aisne, qu'on le veuille ou non, il va bien falloir se résoudre à parler le ch'ti. Un guide de conversation **-Le ch'timi de poche-** peut aider d'ici 2016 les habitants du territoire à maîtriser la langue. Dans ce lexique de plus de 2 000 mots, on trouve du vocabulaire, de la grammaire, des expressions et de la culture du Nord. Des rubriques thématiques permettent de faire face à toutes les situations de la vie courante. Tout ça en tenant compte des différentes variantes du patois.

Le ch'timi de poche de Alain Dawson. Editeur : Assimil évasion.

LE "CHTIMI"  
de poche

(Parler du Nord et du Pas-de-Calais)



## Spectacle et Père Noël



Samedi 20 décembre, la municipalité odonienne avait convié petits et grands administrés à la salle communale pour le traditionnel Noël. De sources concordantes, tout laissait à penser que le Père Noël passerait une nouvelle fois par le village avant d'entreprendre sa grande tournée.



Et ce fut le cas après le spectacle ! Elles bougent, parlent, chantent ou jouent de la musique. Elles sont en bois, en mousse, en papier ou en fil de fer. Elles, ce sont les marionnettes et elles fascinent les enfants. Le conte musical présenté par **Le Petit Théâtre des Mains** a enthousiasmé le maigre public odonien.



Les 12 marionnettes à fils et à bâtons ont stimulé l'imagination des petits mais aussi des grands. Après le spectacle, le Père Noël a distribué cette année encore de bien beaux cadeaux aux enfants. Comme à l'accoutumée, les aînés ont reçu leur colis de Noël concocté par le Centre Communal d'Action Sociale.



## Un après-midi plein de surprises



Décembre est pour les enfants synonyme de cadeaux. Les élèves de l'école primaire de Condé-en-Brie ont offert le leur à un public de parents : un beau spectacle ! Tour à tour, les différentes classes se sont succédées sur scène interprétant des chants et une chorégraphie très rythmée pour les CMI. Elles ont également exposées chacune leur sapin de Noël confectionné pendant les heures de cours. Le clou de cet après-midi festif fut sans nul doute l'arrivée du Père Noël avec le traditionnel goûter et la distribution des cadeaux, si convoités des enfants.



  
Michel Haumont